



Problème de devis avec un assureur

Par **jdams3110**, le **07/02/2014** à **09:54**

Bonjour,

J'aimerais avoir qq conseils vis à vis d'un devis qu'un assureur m'a fait pour mon assurance auto.

Je fais des devis sur différents sites web d'assurance pour avoir un tarif pour mon auto.

La M*A me propose un tarif de 770€ quand mon assureur actuel me propose 960€ à l'envoi du nouvel échéancier.

Je résilie donc mon assurance auto pour me tourner vers la M*A. Or lorsque je prends rdv en agence pour signer mon contrat on m'annonce un tarif de 903€ alors que les données sont strictement les mêmes (pas de garanties supplémentaires, pas de déclaration différente...)

Et maintenant voilà qu'ils ne veulent pas accepter de m'assurer au tarif de 770€ alors que j'ai un véritable devis de leur part valable jusqu'au 06/03/2014 avec ce tarif.

Sont-ils dans l'obligation de m'assurer à ce tarif là ou peuvent-ils changer de tarif comme bon leur semble ?

Comment dois-je agir face à cela ? J'ai beau lui dire ce que je veux l'agent d'assurance fait blocage ...

Merci d'avance pour vos réponse

Par **chaber**, le **07/02/2014** à **10:17**

bonjour

cette publicité était-elle liée à une souscription par internet?

Par **jdams3110**, le **07/02/2014** à **10:19**

non, absolument pas. un courrier accompagne le devis où il est écrit, "rendez-vous en agence avec le présent devis"

Par **moisse**, le **07/02/2014** à **12:09**

Bonjour,

Une supputation:

La différence provient de la production du relevé de situation indiquant le taux de bonus/malus (certainement respecté lors de l'interrogation en ligne) mais aussi la survenance d'un ou plusieurs accidents dans les 5 années précédentes.

Par **jdams3110**, le **07/02/2014** à **12:37**

Les déclarations étaient exactement les mêmes c'est ce qui est étrange. Je me suis moi-même basé sur mon relevé d'informations. La conseillère ne comprenait pas elle-même cette différence... mais le directeur de son agence ne l'entend pas de cette oreille.